

VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS INFORME

Numéro spécial Troubles Musculo-Squelettiques

« Mettre fin aux TMS dans votre entreprise, c'est possible »



Source : Ministère du Travail

Etat des lieux

Les **troubles musculo-squelettiques (TMS)** représentent à l'heure actuelle en France la **première cause de maladie professionnelle**.

D'après une étude réalisée en 2007 par l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail, un quart des salariés européens déclarent souffrir de maux de dos, 23% de douleurs musculaires.

Les TMS représentent **81% des maladies professionnelles reconnues**, avec ou sans arrêt de travail, dans le régime général de l'Assurance Maladie (95% pour les salariés du secteur agricole).

Pour 2008, l'indemnisation des TMS équivaut à la **perte de 8,4 millions de journées de travail**.

Prévenir les TMS dans votre entreprise

C'est dans ce contexte que **les pouvoirs publics renforcent depuis début avril 2010 leur dispositif de communication sur les TMS**, avec une nouvelle campagne : « **Mettre fin aux TMS dans votre entreprise, c'est possible** ».

Pour vous aider dans cette démarche, retrouvez notre sélection de ressources (démarche de prévention, et prévention par secteur) : [En savoir plus](#)

Notre newsletter a un an !

Aidez-nous à l'améliorer en répondant à l'enquête de satisfaction figurant dans le mail d'envoi de cette newsletter.

MERCI aux personnes qui ont déjà pris le temps de nous répondre.

Actualités de votre service de santé au travail

Informer vos salariés en santé sécurité au travail : notre fiche conseil

Retrouvez ci-joint une **fiche conseil** conçue par le CMIE, qui présente les **obligations d'information et de formation des salariés par l'employeur**, renforcées par le **décret du 17 décembre 2008** :

[Téléchargez la fiche conseil](#)

Nouvelle séance d'information Risques Psychosociaux le 28 juin

Le CMIE organise **le lundi 28 juin de 14h à 17h** une **nouvelle séance d'information sur les risques psychosociaux**, à destination de ses adhérents. **Téléchargez en page d'accueil de notre site internet www.cmie.fr** le **nouveau programme** sur lequel figure le **bulletin d'inscription**.

Lettre d'information du Centre Médical Interentreprises Europe (www.cmie.fr)
Service Interentreprises de Santé au Travail, 80 rue de Clichy, 75009 Paris

Vous recevez cette lettre d'information en tant qu'**adhérent au Centre Médical Interentreprises Europe (CMIE)**, service de santé au travail, et/ou suite à votre inscription à la liste de diffusion.

Si vous ne souhaitez pas recevoir cette lettre, merci de nous le préciser en envoyant un mail à : webmaster@cmie.asso.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos **remarques et suggestions** concernant cette lettre.